

Pour tous renseignements:

Jean-Claude RANIERI - 06 23 64 60 76







# REGLEMENT

L'ASOA Antibes organise le :

8<sup>ème</sup> « CALVAIRE ANTIBOIS »

Dimanche 31 Mars 2024

# Art.1 - Course:

Épreuve pédestre de10km sur route, ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non à partir de la catégorie cadet. Heure limite de course : 10h30.

# Art.2 - Engagements:

- Inscriptions en ligne par internet sur : www.jmgchrono.com (Rubrique : Services en ligne).
- À l'aide de bulletins papier diffusés et inclus au présent règlement.

Toute inscription doit OBLIGATOIREMENT être accompagnée du chèque de règlement de 15€ établi à l'ordre de :

« ASOA Run&Tri » (un bulletin d'engagement sans règlement ne sera pas pris en compte)

et envoyée avant le 28 mars 2024 à :

ASOA Run&Tri - Complexe Sportif Paul Charpin -

1, rue Guillaume Apollinaire - Les Semboules - 06600 ANTIBES

ATTENTION : Aucune inscription sur place le jour de la course.

Conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999, pour obtenir leur dossard, les non licencié(e)s devront fournir un certificat médical ou copie d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

#### Art.3 - Sécurité :

Un service de sécurité sera mis en place sur l'ensemble du parcours. L'assistance médicale sera assurée par la FFSS.

## Art.4 - Assurance:

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de : FSGT.

Individuelle Accident : Les Licenciè(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente et il est néanmoins expressément indiqué que chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

#### Art.5 - Dossards:

Les dossards seront à retirer sur place le Dimanche 31 mars 2024 à partir de 07h30 sur le parking de la SALIS (Bd James Wyllie).

#### Art.6 - Classements:

Individuel dans l'ordre d'arrivée et par catégories. Challenge du nombre par club et par entreprises.

## Art.7 - Récompenses :

- Remise des récompenses à 10h30.
- Aux 3 premiers de chaque catégorie.
- 1 T-shirt offert à chaque participant.

### Art.8 - Litiges:

En cas de contestation, les décisions du jury des organisateurs sont sans appel.

Art.9 - L'inscription au 8<sup>ème</sup> « Calvaire Antibois » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.